

EXTRAIT DES Conditions générales d'accès et d'utilisation*

CONDITIONS D'ACCES AU SERVICE VÉLO

Le service est accessible aux particuliers comme aux professionnels (entreprises, collectivités, administrations) pour les déplacements de leurs salariés. L'appartenance à l'une ou l'autre de ces deux catégories est fonction de la qualité du signataire du contrat. Le service est accessible aux personnes âgées de plus de 18 ans, reconnaissant être aptes à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale. Le service est accessible dans la limite des vélos disponibles. L'utilisateur doit avoir souscrit et être titulaire d'une assurance de responsabilité civile. L'utilisateur doit être titulaire d'un compte bancaire domicilié en France et ne pas être débiteur auprès du service de somme(s) dont il ne se serait pas acquitté(s) au titre d'un précédent contrat. L'équipe se réserve le droit d'apprécier la capacité et l'aptitude de l'utilisateur à utiliser un vélo. Dans le cadre d'une location par un employeur pour le compte de ses salariés, celui-ci est responsable du matériel loué et de la bonne application des CGAU par ses salariés.

PAIEMENTS Dispositions générales

D'une manière générale, l'utilisateur s'engage à être à jour de ses obligations financières vis-à-vis du service pendant toute la durée du contrat. möbius accepte les moyens de paiement suivants : Espèces, Chèques, Carte Bancaire. Lors de la souscription du contrat, l'utilisateur est tenu de payer en une seule fois le montant total de son abonnement.

Disposition spécifiques pour les collectivités

Pour les entités juridiques publiques (collectivités et administrations) qui ne peuvent utiliser les moyens de paiement prévus ci-dessus, le règlement interviendra par virement administratif (bancaire au format SEPA) sur le compte du GrandAngoulême sur la base d'une convention établie entre l'entité et le GrandAngoulême.

Facturation complémentaire

Pour toutes dégradations constatées à la restitution du vélo, ou toute perte d'accessoires imputables à l'utilisateur, ce dernier encourt à une facturation du prix des dégradations constatées. S'il s'agit de l'entretien normal du vélo, d'un vice caché ou d'un changement de pièce dû à l'usure normale, la réparation sera effectuée gratuitement par möbius. Dans tous les autres cas, toutes les pièces défectueuses ou manquantes seront facturées selon la grille tarifaire des présentes CGAU. Seul möbius est apte à juger si une pièce est défectueuse et si la dégradation incombent à l'utilisateur ou à möbius. Si l'utilisateur conserve le vélo au-delà de la durée de mise à disposition, il encourt une pénalité forfaitaire, dont le montant est indiqué dans la grille tarifaire. Ces pénalités feront l'objet d'une ligne supplémentaire sur la facture de l'utilisateur.

ASSURANCES

möbius propose en option une assurance couvrant le montant de la caution hors franchise dans le cadre de la casse et le vol du vélo selon les conditions générales de vente de l'assurance Cyclassur.

**Conditions générales d'accès et d'utilisation complètes consultables sur stga.fr*

EXTRAIT DES Conditions générales d'accès et d'utilisation*

MODALITES D'UTILISATION DU SERVICE VÉLO Dispositions générales

Chaque vélo est identifié et suivi par un numéro d'enregistrement et une fiche descriptive. Lors de la location, il est dressé d'un commun accord, entre l'équipe d'exploitation du service et l'utilisateur, une fiche descriptive du vélo et de son état. Cette fiche concerne le vélo et tous ses accessoires. Il est interdit à l'utilisateur de prêter, louer, céder son vélo et/ou de l'utiliser de quelque autre façon que celle prévue aux présentes CGAU. L'utilisateur est autorisé à utiliser le vélo selon les termes des présentes pour autant qu'il en fasse un usage raisonnable.

Périmètre

Le vélo möbius peut être utilisé sur le périmètre du GrandAngoulême et ses communes limitrophes, dans un rayon de 20 km autour d'Angoulême. Les vélos et accessoires loués ne sont pas autorisés à quitter ce périmètre. Möbius se réserve le droit de demander à voir le vélo loué à tout moment ; l'utilisateur devra alors apporter le vélo à l'agence dans un délai de 48h.

Entretien des vélos

L'utilisateur est responsable du vélo loué pendant toute la durée de la location. A ce titre, il assure l'entretien courant du vélo (changement des piles pour l'éclairage, rechargement de la batterie, etc.), conformément aux recommandations transmises par l'équipe möbius. Une vérification complète de chaque vélo est réalisée par l'équipe tous les 3 mois. Dans le cas des contrats de location de 6 mois, une visite de contrôle à 3 mois est systématiquement proposée par möbius sans pour autant être obligatoire. Toute réparation, modification ou transformation d'un vélo par l'utilisateur est interdite.

OBLIGATIONS DES PARTIES Obligations de l'utilisateur

L'utilisateur est responsable du vélo qu'il loue pendant toute la durée de la location et jusqu'à restitution du vélo au service möbius. Il est seul et entier responsable des dommages matériels et/ou corporels causés à lui-même ou à des tiers par le vélo, ou de l'utilisation qui en est faite pendant toute la durée de location (y compris lorsque celle-ci excède la durée de location autorisée en cas de restitution tardive par l'utilisateur). Il s'engage à utiliser le vélo avec précaution, dans le périmètre prévu, conformément à l'objet pour lequel il a été conçu, et dans le respect des présentes CGAU. L'utilisateur doit aviser möbius de tout changement affectant les informations nécessaires à la gestion de son abonnement (adresse, numéro de téléphone, informations relatives au compte bancaire associé, profil tarifaire...). L'utilisateur s'engage à restituer le vélo à la fin de sa période d'abonnement. Il s'engage également à ramener le vélo propre en fin de location comme pour l'entretien trimestriel sous peine de facturation du nettoyage. L'utilisateur s'engage à payer les réparations (hors usure normale) suivant la grille de réparations annexée au contrat de location. L'utilisateur s'engage à présenter le vélo tous les 3 mois pour une visite obligatoire de contrôle de l'état de celui-ci, après avoir convenu d'un rendez-vous avec möbius. L'utilisateur s'engage par ailleurs à restituer le vélo à tout moment, à la première demande de möbius effectuée par téléphone ou par courriel /courrier.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION Service Vélo



Formulaire d'inscription

Civilité* : Madame Monsieur

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance* : / /

Ville* :

Code Postal* :

N° de voie* :

Type de voie* :

Adresse* :

.....

.....

.....

Adresse-mail* :

Tél :

Tél portable :

**Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.*

Je déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile

Je souhaite souscrire à l'option garantie vol et casse.

En signant ce formulaire, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente mentionnées ci-après.

Date : / /

Signature du titulaire :

MON PROFIL PARTICULIER

Étudiant

Salarié détenteur d'une convention PDE

Titulaire d'une mobilit'carte

JE CHOISI MON SERVICE À LA MOBILITÉ

MON VÉLO

Vélo à assistance électrique 26 pouces

Vélo à assistance électrique 28 pouces

Vélo pliant à assistance électrique 16 pouces

Vélo pliant à assistance électrique 20 pouces

Vélo classique 28 pouces

DURÉE

1 mois

3 mois

6 mois

ACCESSOIRES PAYANTS*

Remorque enfants

Remorque bagages

Siège bébé

Sacoche double

Option garantie vol et casse 6 mois

Je souhaite le prêt d'un casque

**Les accessoires sont facturés individuellement en plus de la location du vélo*



SERVICE PARC'VÉLO

Je souhaite accéder au parc'velo sécurisé

Si je le souhaite, je peux m'inscrire au service parc'velo, et gratuitement ! Pour cela, je dois activer le service parc'velo au près de l'Agence Mobilité. Un service sécurisé et accessible à toute personne en possession d'une mobilit'carte. Le parc'velo a une capacité de 50 places, il est abrité et éclairé, et se situe sur le parvis de la gare d'Angoulême.

Le parc'velo c'est simple, pratique et pour tous !

MES PIÈCES À FOURNIR

Je prépare en avance les justificatifs suivants :

Le formulaire rempli et signé (après avoir lu les conditions générales de vente).

Si coché, mon justificatif étudiant / ma convention PDE / ma mobilit'carte

Un justificatif de domicile

Un justificatif d'identité (pièce d'identité, passeport)

Un chèque ou une carte bancaire (garantie)



RENDEZ-VOUS À L'AGENCE MOBILITÉ
Place du Champ de Mars à Angoulême.

Vous repartez avec votre vélo pour le temps de votre location.

À l'agence mobilité, nous signons un contrat de location, nous réalisons un état des lieux du vélo, les réglages nécessaires et vous prodiguons les conseils pour rouler en toute sérénité !

Vous bénéficiez d'un entretien gratuit tous les 3 mois.